

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Gouffier-Cha

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 7, substituer aux mots :

« de celui-ci »,

les mots :

« du scrutin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.